



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

74170 - HAUTE-SAVOIE

N°37/2025

ARRETE MUNICIPAL

**PORTANT APPLICATION DE LA GRATUITE
POUR L'ACCES AUX DIFFERENTS SITES CULTURELS DE LA COMMUNE
DURANT LA FETE DES GUIDES ET LA FETE DU VILLAGE DE ST-NICOLAS
DIMANCHE 3 AOUT 2025**

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n°51/2024 du 18 décembre 2024 portant modification des tarifs culturels pour l'année 2025,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la fête du village de Saint-Nicolas-de-Véroce, l'accès au Musée d'Art Sacré sera gratuit :

Le dimanche 3 août 2025

Article 2 : A l'occasion de la fête des guides, l'accès à La Maison Forte de Hautetour sera gratuit :

Le dimanche 3 août 2025

Article 3 : Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 27 juin 2025

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Mis en ligne le 27-06-25

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27-06-25